

Date de la convocation

22 septembre 2017

Date d'affichage

22 septembre 2017

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an **deux mil dix-sept**, le mardi **vingt-six septembre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André **BESNIER**, 1^{er} adjoint.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

André **BESNIER**, Françoise **MANIÈRE**, Guy **VOLLET**, Sophie **GOHON**, adjoints,
Philippe **RAGOT**, Christian **VOLLET**, Fanny **SEIDENBINDER**, Brigitte **LAURENT**, Joël **VOISIN**, Philippe **GACHELIN**, Vincent **LEROY**, Laurence **LEPROUST**, Stéphanie **COLLET**, Laurence **MONIN**, Karine **VIRLOUVET** et Olivier **RONDEAU**.

Absents ayant donné procuration : M^r Patrick **GREGORI** (pouvoir à M^r André **BESNIER**) et M^{me} Françoise **NION** (pouvoir à M^{me} Françoise **MANIERE**).

Absente : M^{me} Christine **JUY**.

M^{me} Sophie **GOHON** a été désignée secrétaire de séance.

M^r le 1^{er} adjoint demande si le compte rendu de la dernière réunion appelle des observations.

M^{me} Fanny **SEIDENBINDER** s'abstient car son intervention n'a pas été inscrite.

M^r Olivier **RONDEAU** rappelle la remarque communiquée par M^{me} Christine **JUY** par mail auprès de M^r le Maire et de l'ensemble des conseillers municipaux, au sujet du délai de convocation très court et comprenant un jour férié et un week-end, qui ne lui ont pas permis de consulter tous les dossiers.

Les membres présents signent le registre des délibérations.

TRANSFERT DES AGENTS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND –

*Intervention de M^r Olivier **RONDEAU** qui s'inquiète de la baisse du nombre d'élèves, sachant qu'une classe a été fermée lors de la rentrée scolaire 2017-2018, et qui souhaite en connaître les causes possibles.*

Conformément à ce que prévoit la convention de gestion, le Conseil accepte le transfert des 5 agents communaux à la CDC des Collines du Perche Normand à compter du 1^{er} octobre 2017, et autorise le Maire à signer tous documents pour appliquer cette décision.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 17

Contre : 01

Abstentions :

NOM DE LIEU-DIT-

Le point de livraison du courrier de la nouvelle habitation située sur la parcelle cadastrée C 684, rue des Etilleux/Chemin Moulin du Chêne, n'existe pas.

À la demande des propriétaires, le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal de se prononcer sur le nom du lieu-dit "La Villa du Chêne".

Majorité pour le nom du lieu-dit "La Villa du Chêne".

Pour : 17

Contre :

Abstentions 01

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2016 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF-

Destiné à l'information des usagers, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2016 doit être présenté au conseil. Un exemplaire du document a été adressé par mail à chaque membre du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Il est précisé que, dans les quinze jours suivant la réunion, ce rapport sera déposé à l'accueil de la mairie pour être consulté par toute personne intéressée.

Pour : 18

Contre :

Abstentions

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL -

Une somme de 65 000 € a été inscrite en investissement à l'opération 32015 – Foyer Rural lors du BP 2017. Des travaux complémentaires ayant été nécessaires, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante en section d'investissement :

Opération	Article budgétaire	Montant
Opération 32015	21318	+ 626 €
Opération 305	2031	- 626 €

Majorité pour cette proposition.

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 01

QUESTIONS DIVERSES -

- ⇒ M^r le 1^{er} adjoint informe le conseil que les travaux de réfection d'un casier à boues à la station d'épuration débuteront à partir du lundi 02 octobre prochain.
- ⇒ **DETR** : Lecture du courrier de la Sous-Préfecture informant que la demande n'a pas pu être retenue lors de la programmation 2017 (opération aménagement de la place de l'Église et du cheminement vers le cimetière). Le dossier pourra être réexaminé l'an prochain.
- ⇒ **S.I.A.E.P.** : les travaux de réfection des canalisations d'eau potable rue de l'Église doivent démarrer prochainement (blocage partiel de la voirie).
- ⇒ M^{me} Fanny **SEIDENBINDER** rend compte des différentes actions et nouveautés prévues par le Parc Naturel Régional du Perche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25.